

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de SAINT-GERMIER

N°34/25

L'an mille vingt cinq

Le 25 juillet

2025 7 25

2025 7 25

Nombre de membres 8

Nombre de présents 7

Nombre de votants 7

L'an deux mille vingt cinq, le 21 mars à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 18 Juillet 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM- Jean-François LHERMITTE— Hubert PAILLAT —. Jean-Marie PARNAUDEAU - .  
Romain BOUJU

—Mmes Yvette BRENET - Annie BLAZART —Maryline BERTRAND BAHEUX

—Absent excusé :

)

M. Laurent COUTHOUIS,

Mme Maryline BERTRAND BAHEUX a été désignée comme secrétaire

**34/25 Avis sur le projet de parc éolien de la plaine de Thou à Rouillé**

Le conseil est appelé à donner son avis sur le projet de parc éolien dit de la Plaine de Thou à Rouillé (Vienne)

L'avis du conseil sera totalement défavorable, du fait de la proximité du projet avec certains quartiers de ST Germier déjà impacté par le parc éolien existant de ST Geremier et aussi par l'importance des parcs éoliens dans la Vienne et les Deux Sevres alors que d'autres départements de la région Nouvelle Aquitaine ne font aucun effort en matière d'énergies renouvelables et notamment en éolien.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

Fait à Saint Germier, le 25 juillet 2025

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture

Le 762 2015

Publié et notifié le  
11 2 2015

**Le secrétaire de séance**

**Maryline BERTRAND BAHEUX**

**Le Maire,**

**Jean-François LHERMITTE**

